



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2017

=====

Date convocation : 17 janvier 2017

Nombre de présents : 15

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 25 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Mireille BOUCHE à Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT à Rino BENELLI, Alain GENES à Jocelyne LECLERE, Tamara KUZMIC à Madeleine MARTINEZ, Denis MARCOUX à Luc VEYRAT

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Corinne d'ALETTO

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

I. Demande de subvention : DETR

Le Maire rappelle le projet de construction d'une nouvelle cuisine pour le restaurant scolaire et propose de solliciter une aide financière de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	275 150 €	ETAT 40 %	132 008 €
		Conseil régional 20 %	66 004 €
		Conseil général 20 %	66 004 €
Honoraires	54 870 €	Commune 20 %	66 004 €
Total	330 020 €	Total	330 020 €

UNANIMITE

II. Achat bâtiment cadastré AR 394

Monsieur le Maire propose l'acquisition du bien cadastré AR 394 au prix de 340 000 €, et précise que la vente définitive ne pourra intervenir que lorsque le bien ne fera plus l'objet d'un contrat de location et que tout risque de contentieux locatif sera écarté.

1 CONTRE (Mr GENES) 19 POUR

III. Baptême Chemin

Monsieur le Maire propose de donner un nom au nouveau chemin reliant le chemin de la Pinède aux rues des Ecoles et du Pigeonnier.

Il propose la dénomination « Chemin des Ecoliers ».

UNANIMITE

La séance est levée à 18 heures 55.

Le Maire,
Yvon BONZI

